

VEL* fait merveille pour la lingerie délicate

* Plus besoin de frotter, ce qui use les tissus, plus de dépôt calcaire qui détruit les fibres. Plus de couleurs ternes! Fr. 1.—, 2.50 et 5.50; en vente partout.

Grâce à son merveilleux pouvoir détersif, VEL fait tout le travail en ménageant les tissus au maximum!



Colgate-Palmolive S. A. Zurich



Fr. 29.80 daim noir avec garniture en vernis



Fr. 29.80 daim noir semelle intermédiaire et noué combinés en vernis



Fr. 29.80 daim noir semelle intermédiaire vernis

J. KURTH S.A.
Neuchâtel

A VENDRE
50 m² lino usagé
deux milieux balatum, 230 x 275 cm., bords déchirés; un encadrement de lit, à l'état de neuf. Accessoires pour aspirateurs Hoover. S'adresser: Spichiger, Neuchâtel, Place-d'Armes 6.

SIBERIA FURS

Elégance...

14, rue de l'Hôpital - Neuchâtel

PÉDICURE

Mme LINDER
Saint-Honoré 18 Tél. 5 15 82
BAS A VARICES

Le nouveau **VOLTA**

Très avantageux nos excellentes saucisses du Jura pur porc Fr. 1.— la paire
BOUCHERIE CHARCUTERIE **Leuenerger**
Trésor Tél. 5 21 20

TROUSSEAU
Couvertures de laine. Chemises pour messieurs. Vêtements de travail. Facilités de paiement. Demandez échantillons à Trousseau pour Tous, Auvornier.
Fr. 421.—
En vente chez

LIBRAIRIE
Médailles et Croix
Mlle **JACOB**
ORATOIRE 3

MOTO
« TRIUMPH »
1950, parfait état. S'adresser: tél. (039) 3 12 29.



Je fais moi-même mes permanentes à la maison
C'est si simple, grâce à SABA-WELL, le produit inoffensif. Cette permanente à froid tient de trois à six mois.
L'emballage contient un mode d'emploi et toutes les fournitures.

Flacon pour 1 permanente = Fr. 7.20 + luxe
Flacon pour 3 permanentes = Fr. 12.50 + luxe

En vente dans les drogueries
Dépôt pour le canton:

Hindler
PARFUMERIE
Rue de l'Hôpital 9 - Tél. 5 22 69

BAISSE DE PRIX

Une bonne nouvelle! Choisissez maintenant les bandes hygiéniques Camelia et vous serez étonnée de constater comme elles vous permettent de passer les jours critiques de façon plus agréable et discrète. Considérez aussi les nouveaux prix réduits. Les bandes CAMELIA satisfont à toutes les exigences de la femme et de la jeune fille modernes. Vous trouverez sur le paquet toutes les indications nécessaires.

BON GRATUIT

Dans chaque paquet, vous pouvez détacher un bon. Collectionnez-les! Contre 12 bons, vous recevrez gratuitement, au choix, soit une ceinture Camelia en élastique fin, soit l'étui Lilliput-Camelia neutre avec deux bandes pour le voyage.

Fabrication Camelia, St-Gall

190

Camelia Record, la Camelia la plus demandée, maintenant

Camelia Rose, la nouvelle bande douillette, maintenant 2.25
Camelia Norm, avec enveloppe de gaze extra-souple maintenant 2.50

un **VESTON SPORT**
confection teintes mode, depuis Fr. 65.— s'achète à la
COOPÉRATIVE DU VÊTEMENT
GRAND-RUE 6
1er étage

La femme qui désire être bien coiffée porte le

corset
P. M. bandagiste
Reber
bandagiste
Saint-Maurice 7
NEUCHÂTEL

Gaines
élastiques de première qualité

Tous les jours
Filets de perches frais
LEHNHERR FRÈRES

OCCASION
A vendre « Quoclo » 48 cm³, à l'état de neuf. Faire offres sous chiffre A. N. 701 au bureau de la Feuille d'avis.

Luxeux ameublement complet

neuf, de fabrique, à vendre, comprenant:

- 4 tabourets laqués ivoire, dessus linoléum;
- 1 table de cuisine assortie, avec nécessaire à repasser;
- 1 magnifique chambre à coucher, dernier modèle, à choix sur 8, se composant de: 2 lits jumeaux avec Umbau, 2 chevets, 1 superbe coiffeuse avec grande glace cristal, 1 grande armoire avec portes galbées, le tout sur socle, 2 sommiers, 2 protège-matelas, 2 matelas « Dea »;
- 1 tour de lit en moquette laine, coloris et dessin à choix;
- 1 couvre-lit dernier cri;
- 1 plafonnier et 2 lampes de chevet, à choix dans notre stock;
- 1 magnifique grand buffet de service en noyer, avec bar et secrétaire, garniture laiton, à choix sur 6 modèles, 1 table à rallonges et 6 chaises assorties, avec placets rembourrés;
- 1 milieu de chambre en moquette laine, à choisir dans notre stock;
- 1 lustre de salle à manger, au choix;

Ce luxueux ameublement complet est vendu au prix **Fr. 5390.—** livré franco incroyable de **Fr. 5390.—** domicile avec garantie de 10 ans.

Impossible de trouver un aussi luxueux ameublement complet, de fabrication aussi soignée et ne comprenant que les derniers modèles de chambres à coucher et salles à manger, à un prix aussi intéressant. Et quel choix! Vous êtes très exigeant? Alors venez voir cet ameublement. Vous aussi constaterez qu'il est toujours préférable de s'adresser directement à

Ameublements Odac Fanti & Cie
Grande-Rue 34-36 **COUVET** Tél. 9 22 21
Automobile à la disposition des intéressés; fixez aujourd'hui encore un rendez-vous

Tirage 4 Octobre

LOTTERIE ROMANDE

Le gros lot 100 000

Neuchâtel, Faubourg du Lac 2, Chèques postaux IV. 2002

La Cure de raisins du pays

Le raisin du pays est là, vendangé dans la joie, qui vous offre ses précieuses vertus. Rarement il avait atteint cette parfaite maturité, cette richesse en sucres (directement assimilés par l'organisme) et en sels minéraux.

Faites, vous aussi, votre vendange de forces nouvelles: en mangeant du raisin chaque jour, vous emmagasinez de l'énergie et de la santé pour l'hiver. Pour combattre le froid, mangez du raisin. Très riche en sucre, c'est un aliment calorifique de haute valeur. La cure de raisin apporte à chacun une agréable sensation de bien-être due à des forces neuves dans un corps sain:

Pour la ligne

Pendant une à deux semaines, mangez chaque jour 2 à 3 kilos de raisin à l'exclusion de tout autre aliment. Répartissez la quantité quotidienne entre les trois repas (Ex.: 1 kilo pour le petit déjeuner, 1 kilo pour le dîner, 1 kilo pour le souper). Pour augmenter l'apport de liquide, buvez une infusion chaude et non sucrée, ce qui vous permettra d'absorber le raisin sans inconvénient d'ordre digestif.

Pour faire une cure sans maigrir

Absorberez pendant une à deux semaines un kilo de raisin au moins par jour, soit une livre environ au début de chaque repas, à la place de potage. Si, sans faire de cure, vous désirez profiter des effets salutaires

du raisin, une livre par jour constitue un minimum en-dessous duquel vous ne sauriez tirer parti de ses vertus curatives.

Si vous ne pouvez absorber les quantités prescrites, pressez-en le jus que vous boirez immédiatement. Vous pouvez aussi le diluer dans un peu d'eau, chaude ou froide. Ainsi vous tirerez facilement parti des nombreuses vertus du raisin.

En vente dans toute la Suisse le kilo à Fr.

120

Source d'énergie et de santé

POURQUOI LES FIANCÉS

soucieux de leurs intérêts
choisissent de préférence des

MEUBLES *J. Skrabal*

PARCE QUE :

1. Ils ont la certitude d'obtenir une marchandise de qualité.
2. Ils trouvent chez Skrabal un choix de modèles très varié.
3. Skrabal leur offre une sérieuse garantie.
4. Les prix des meubles Skrabal sont toujours modérés.

VOYEZ NOS 5 VITRINES ET
VISITEZ SANS ENGAGEMENT
PLUS DE 60 CHAMBRES EN MAGASIN



J. Skrabal S.A.

FABRIQUE DE MEUBLES - TRAM 3 - PESEUX
FACILITÉS DE PAIEMENT
Demandez notre catalogue gratuit

UN MANTEAU DE PLUIE

en popeline
depuis Fr. 60—
s'achète à la

**Coopérative
du vêtement**

Grand-Rue 6
1er étage

BON
et
BON
MARCHÉ
LUTZ
MUSIQUE
Croix-du-Marché
(Bas rue du
Château)
vous offre
RADIOS
Fr. 198.—
Fr. 298.—
Livrés avec
garantie
Facilités
de paiement

ESBEY

le shampoing de qualité
pour les cuirs chevelus les plus délicats

ESBEY BLANC

spécial pour cheveux blancs
Dans toutes les bonnes maisons

N. H. SCHMIDT & C^o NEUCHÂTEL

BOUCHERIE

BOUILLI

1^{er} choix

MARGOT

A VENDRE d'occasion :

deux divans lits, une et
deux places, une armoire
à glace avec penderie et
cinq tiroirs, une table
ronde, chaises, lavabo,
etc. S'adresser les 25 et
26 septembre entre 18
et 19 heures Evole 59,
2^{me} étage.

Tous les jours

nos excellents
LAPINS

frais du pays
à Fr. 3.20 le ½ kg.

LEHNHERR
FRERES

SCIURE

Calos simple et luxe.
Demandez prospectus.
Astrak, Saint-Sulpice
(Vaud), A. Estoppey,
tél. 24 72 57.
Exposé au Comptoir
suisse.

Renouvellement des abonnements à la Feuille d'avis de Neuchâtel pour le 4^{me} trimestre 1952

Nous prions nos lecteurs dont l'abonnement arrive à
échéance le 30 septembre prochain d'utiliser le bulletin
de versement qui leur a été remis par nos porteuses ou
qu'ils trouveront encarté dans leur journal.

Les abonnements qui ne seront pas payés le 10 octo-
bre 1952 feront l'objet d'un prélèvement par rembourse-
ment postal.

Administration de la
« Feuille d'avis de Neuchâtel »
Compte postal IV 178

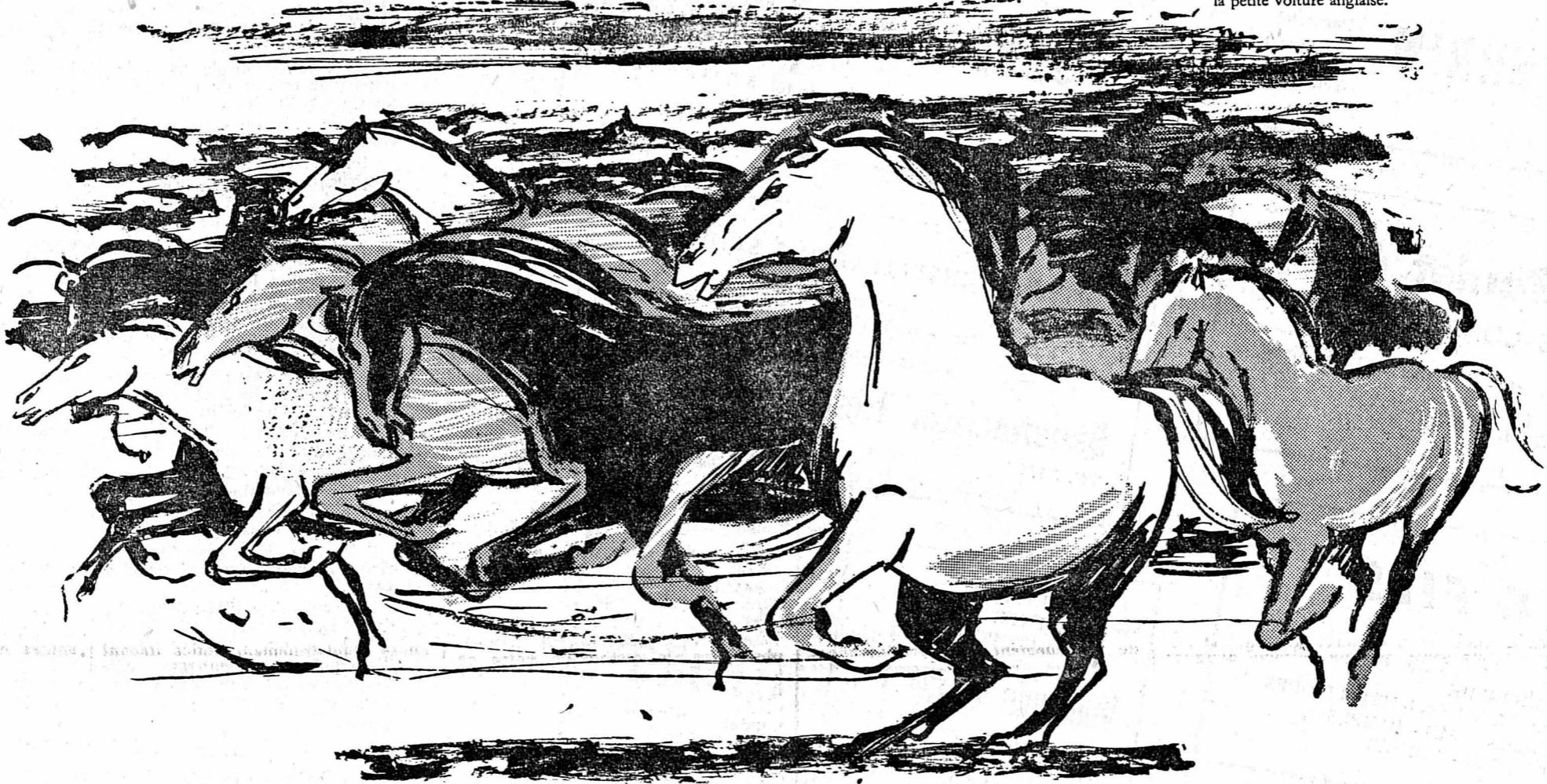
A VENDRE à conditions avantageuses
les machines et outillage d'un atelier
mécanique

dont l'atelier ne peut être repris. Convierait
parfaitement à jeunes mécaniciens désireux
de se créer situation indépendante. — Offres
écrites sous chiffres P 5952 N à Publicitas,
Neuchâtel.

OCCASIONS

Bureau deux corps, ber-
ceau, réchaud électrique,
accordeons, dressoir, ar-
moires, commodes, cuisin-
nière à gaz, divans, duvets
neufs, matelas, chaises,
tables, pousse-pousse,
marche bébé etc. Marcel-
le REMY, passage du
Neubourg. Tél. 5 12 43.

Annonce No 3 sur la nouvelle Austin A 30 «Seven»,
la petite voiture anglaise.



Ce que peut la petite Austin «Seven»

Avant tout, l'acquéreur d'une voiture
veut savoir de quoi son moteur est ca-
pable. L'Austin «Seven», vous en avez
fait vous-même l'épreuve, chargée de
ses quatre passagers, vole littéralement, à 80, à 90,
même à 100 km à l'heure. Et jusqu'au sommet,
sans qu'il soit le moins du monde nécessaire de
la pousser ou d'en réclamer le maximum, elle se
lance à l'assaut des côtes à 40 et à 50, en troisième
et en quatrième. Ce qui s'appelle effort pour d'au-
tres voitures est chez elle entièrement naturel.

* * *

A quelles sources puise-t-elle donc une force si ex-
traordinaire, la petite «Seven»? Vous voudriez
bien le savoir. D'un simple geste, nous ouvrons le
capot du moteur. Ses accessoires essentiels bien
en vue, d'un accès facile et d'une propreté rare, un
véritable chef-d'œuvre de l'industrie des moteurs
se présente à vous, pas plus volumineux qu'une
petite valise ordinaire: le moteur Austin modèle
A 30. Comme vous le voyez, c'est un moteur à 4
cylindres, soupapes en tête, à refroidissement à
eau, doté d'un carburateur inversé des plus mo-
dernes, 4 CV imposables et 30 CV au frein. Ce
que vous avez expérimenté et vécu durant la
route se résume à présent pour vous en chiffres
d'une éloquente et claire concision.

Ce que signifient ces chiffres vous sera d'autant
plus évident que vous les comparerez avec ceux

qu'aurait à vous proposer une automobile d'une
autre marque et de la même catégorie. Ils n'ont
pas moins à vous apprendre que ceci: ce petit mo-
teur Austin, d'une capacité de 0,8 l, développe
effectivement 37,5 CV par litre, soit un rendement
pratiquement égal à la puissance spécifique d'une
Alfa Romeo 2500 S! Ainsi donc, sous le capot de
votre Austin, est un moteur de grande puissance,
moderne, et riche d'une réserve de force énorme.
Une réserve qui ne se contente pas d'être portée
sur les papiers de votre voiture, mais qui existe
bien, réelle, constante, permanente et prête aux
plus sûrs exploits dès qu'il vous plaira d'en faire
usage.

Mais ces chiffres ont également une autre signifi-
cation, justement décisive, et du plus grand poids
pour l'acheteur d'une petite voiture. Ils attestent
que pour chaque kilomètre parcouru, en effet,
tout en n'utilisant qu'un minimum de carburant,
vous obtiendrez un rendement maximum par
litre cylindré. Le moteur «Seven» est un authen-
tique prodige d'économie. Des tests tout à fait
neutres et d'une parfaite objectivité vous appor-
tent la preuve de cette consommation de 5 litres ½
d'essence, tout rond, aux 100 kilomètres.

* * *

Il va sans dire que le secret de ce rendement peu
commun, réside en bien des particularités techni-
ques, et avant tout dans l'aménagement ingénieux
de la chambre de combustion — conséquence

des soupapes en tête et du refroidissement à eau.
Eh! oui! le refroidissement à eau!... Car ce n'est
pas fruit du hasard si les constructeurs de mo-
teurs célèbres pour leur haut rendement restent
fidèles au principe du refroidissement à eau, sys-
tème qui n'assure pas seulement la meilleure ex-
ploitation de l'énergie de carburation, mais qui ac-
croît notablement la durée de vie du moteur.
Tout en vous épargnant, cela n'est pas indifférent,
ce bruit désagréable qui se produit dans les mo-
teurs refroidis par l'air.

Aussi, là encore, si le moteur Austin mérite sa
renommée d'être le plus moderne, c'est que son
refroidissement à eau s'effectue par pompe centri-
fuge à contrôle thermostatique. Au reste, un
brevet spécial Austin exclut sans autre la possi-
bilité que le moteur se mette à chauffer.

* * *

Voici donc, cher Lecteur, autant d'avantages pré-
cieux dont vous bénéficierez lors de l'acquisition
d'une Austin «Seven». Et maintenant, refermons
le capot du moteur. Vous avez devant vous une
voiture qui répond largement à tout ce que vous
avez le devoir et le droit d'exiger de votre autom-
obile: grand rendement, la plus complète sécurité,
une petite consommation, et enfin, dernière satis-
faction et non la moindre, l'élégance impeccable
des lignes et le confort de route le plus irrépro-
chable. Telle est l'Austin «Seven».

Austin A 30 «Seven»

4 places, 4 portes, 4 glaces,
clapets de ventilation

4 cylindres, moteur à sou-
papes en tête avec cames laté-
rales et refroidissement à eau

4 vitesses, boîte de vitesses
synchronisée, marche arrière

4 CV-impôts, 30 CV au frein

5,5 l. d'essence aux 100 km.

vitesse de pointe de 100 km.
à l'heure

coffre spacieux

sièges capitonnés de latex
moulé Dunlopillo, intérieur
de première qualité anglaise,
équipement anglais de bonne
qualité

longueur 3,46 m.
largeur 1,40 m.
hauteur 1,48 m.

avec chauffage et dégivreur
Fr. 6650.—

sans chauffage ni dégivreur
Fr. 6500.—



L'Austin «Seven» n'est pas seule-
ment une petite auto géniale, c'est, de
plus, la voiture du peuple anglais,
qui a fait tant de sacrifices pour la
liberté du monde.

AUSTIN SEVEN

la petite voiture anglaise que le monde a tant attendue

VIRCHAUX & CHOUX, GARAGE, ST-BLAISE
Téléphone 75133

Bienne: J. P. Schwab; La Chaux-de-Fonds: Châtelain & Co.; Agence générale: Emil Frey, Zurich



* A cette même place, dans une se-
maine, paraîtra la prochaine annonce
sur l'Austin «Seven». Entre-temps,
sur votre désir, et très volontiers, sans
autre engagement que le plaisir que
vous en éprouverez, les 40 Agents
Austin répartis sur la Suisse, vous
présenteront l'impeccable «Seven».


Tous travaux de bouchardage de pierres de taille naturelles et artificielles

La maison spécialisée

MARIO MOMBELLI

MOULINS 27 - NEUCHÂTEL - TEL. 5 40 58

Les vacances sont terminées, l'hiver est à la porte et sous peu, il faudra chauffer. Nous sommes là pour vous conseiller et pour vous servir



Du Bois Jeanrenaud & Co

NEUCHÂTEL

Place-d'Armes 5 - TEL. 5 63 63

CHARBONS MAZOUT

FERBLANTERIE-APPAREILLAGE

GROSS & FILS

24, Coq-d'Inde - NEUCHÂTEL - Tél. 5 20 56

O. ET A. HILDENBRAND

Ferblanterie - Installations sanitaires

Saint-Blaise - Neuchâtel

Maison fondée en 1878

GYPSERIE
PEINTURE

ANDRÉ PERRIN

Parcs 65
Neuchâtel
Tél. 5 47 41

PLÂTRERIE, PEINTURE
PAPIERS PEINTS

JOSEPH QUADRONI

Bureau : tél. 5 37 18
Domicile : 5 37 19

M. Roulet & Cie

ENTREPRENEURS - CONSTRUCTEURS

Terrassements - Maçonnerie - Béton armé

NEUCHÂTEL

TOUTES LES INSTALLATIONS SANITAIRES

Appareillage des laboratoires
Eau - Gaz - Conduites pour le vide d'air
ont été exécutées par

Bauermeister frères - Neuchâtel

Maison fondée en 1883
Tél. 5 17 86

VESSAZ & FILS

CONSTRUCTEURS

SERRURERIE
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
FERRONNERIE - RAMPES
VITRAGES - PORTES

ENTREPRISE
DE COUVERTURE
DE BATIMENT

Vuillemin & Cie

1, rue J.-J. Lallemand
Tél. 5 23 77 et 5 25 75
NEUCHÂTEL

Pour toutes
INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES

H. BURG

Saint-Maurice 11
Tél. 5 26 48

ACHÉTEZ LE



COKE

DE

L'USINE A GAZ

**FABRIQUE DE CAISSES
ET HARASSES D'EMBALLAGE**

en tous genres

Scierie, Commerce de bois **C. & F. MARTENET**

SERRIÈRES (NEUCHÂTEL) Téléphone 5 12 82

Maison fondée en 1884
Force hydraulique et électrique 120 CV.

encore une victime de



NECO

à base de pyréthrine
reste l'insecticide
idéal en toutes
saisons

Vente : dans toutes les drogueries

- Installations de magasins
- Ebénisterie
- Menuiserie

C. Nagel

Ecluse 17 Neuchâtel

CHAUFFAGES CENTRAUX

PISOLI & NAGEL

NEUCHÂTEL

SPICHIGER Neuchâtel


Place d'Armes 6

SPECIALISTE POUR POSES DE FONDS

Linoléums - Liège - Plaques d'asphalte
Caoutchoucs

Devis et tous renseignements

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES



Perrot & Cie

TOUS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Saint-Honoré 5

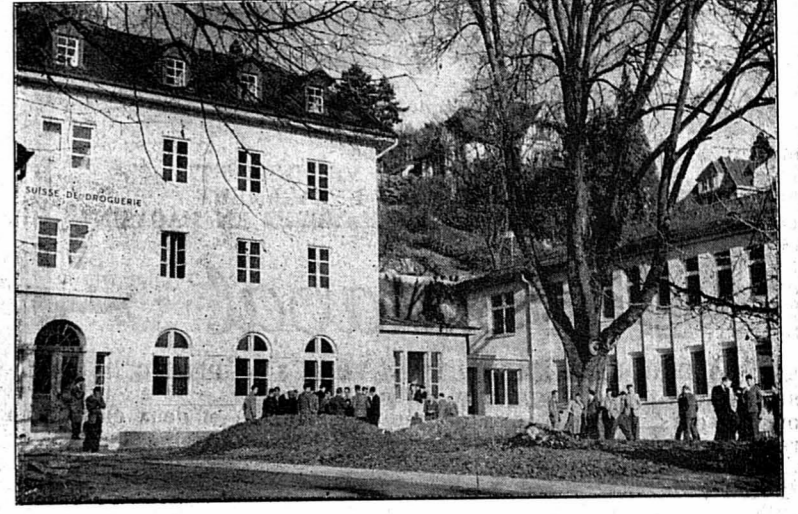
Tél. 5 18 36

J.-P. ET R. DE BOSSET

ARCHITECTES SIA

NEUCHÂTEL

*L'équipement de Neuchâtel
ville d'études,
complété d'heureuse façon*



NEUCHÂTEL est fier de ses institutions d'enseignement. Son titre de « ville d'études » doit être sauvegardé. Aussi doit-on applaudir à la réalisation de l'Ecole suisse de droguerie, qui, ouverte dès l'automne passé, est inaugurée officiellement aujourd'hui, 25 septembre 1952.

La création de la nouvelle école est l'aboutissement d'un long et important travail de préparation. Quelques dates résumeront la genèse de cette institution.

1905 : création d'une section des droguistes à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel.

1er mai 1942 : adoption du règlement d'apprentissage de droguiste.

1943-1944 : dépôt à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail des premiers projets de règlement pour les examens professionnels supérieurs de droguiste.

1946 : premières démarches auprès des autorités de la ville de Neuchâtel pour la création d'une Ecole de droguerie.

5 décembre 1949 : création de la Fondation en faveur de l'Ecole professionnelle suisse de droguerie à Neuchâtel.

15 septembre 1949 : conclusion du contrat collectif de travail entre l'Association suisse des droguistes et l'Association suisse des employés droguistes « Droga Helvetica ».

12 février 1951 : le Conseil général adopte l'arrangement conclu entre la ville de Neuchâtel et la Fondation concernant le transfert de l'immeuble de l'Ecole 41 et le financement de la nouvelle Ecole.

26 mars 1951 : l'Etat puis la Confédération accordent leur appui total à la construction de la future école et à son exploitation.

28 mars 1951 : les orphelines quittent le bâtiment de l'Ecole et s'installent à Belmont.

2 avril 1951 : début des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de l'Ecole.

15 juillet 1951 : fermeture de la section des droguistes de l'Ecole supérieure de commerce, qui remet son matériel d'enseignement à la nouvelle Ecole.

29 septembre 1951 : début des cours dans la nouvelle Ecole suisse de droguerie.

1er mai 1952 : M. Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'économie publique, approuve le nouveau règlement relatif à l'organisation des examens professionnels supérieurs pour droguistes.

25 septembre 1952 : inauguration officielle de l'Ecole suisse de droguerie.

Pouvoirs publics et initiative privée

La création de l'Ecole suisse de droguerie est un remarquable exemple de collaboration entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Il est heureux que les intérêts des droguistes et de leurs employés, d'une part, et ceux de la ville de Neuchâtel, d'autre part, aient pu se concilier. Notre ville tenait à conserver son école de droguistes, alors que les droguistes suisses, conscients de l'effort fait par la ville pour entretenir la section des droguistes à l'Ecole de commerce, pensaient que la future Ecole professionnelle ne pouvait être créée ailleurs qu'à Neuchâtel.

L'initiative partit, comme nous l'avons montré, des droguistes eux-mêmes qui jugeaient utile pour leur profession la création d'une école, parallèlement avec la réglementation des examens supérieurs. L'Association suisse des droguistes constitua un premier capital de 173,500 fr. grâce aux contributions des membres et des fournisseurs des drogueries. La Fondation fut créée alors. Puis, après le choix de l'immeuble de l'Ecole, la ville de Neuchâtel fit les propositions suivantes : vente de l'immeuble à la Fondation ; fermeture de la section des droguistes à l'Ecole supérieure de commerce ; versement d'une subvention unique de construction d'un montant de 95,000 fr. ; remise du matériel utilisé par les droguistes à l'Ecole de commerce. La convention liant la Fondation à la ville stipule que la ville exploite l'Ecole suisse de droguerie et prend à sa charge une partie du déficit annuel d'exploitation, soit 26,766 fr., laissant à la charge de la Fondation le solde de ce dernier, soit 20,000 fr. L'Etat de Neuchâtel a accordé une participation de 63,000 fr. aux frais de construction et, selon la loi sur la formation professionnelle, accordé des subventions de 25 % sur les salaires du personnel enseignant et 20 % sur les achats de matériel collectif d'enseignement. Enfin, la Confédération a accordé une subvention de 53,000 fr. pour la construction et les transformations, une subvention de 26 % sur les salaires et une subvention de 25 % sur les achats de matériel. Par la suite, la ville de Neuchâtel a mis à la disposition de la Fondation un prêt de 250,000 fr. Actuellement, l'exploitation de l'Ecole suisse de droguerie est assurée par les contributions annuelles des membres de l'Association suisse des droguistes, par une subvention annuelle de Droga Helvetica, par les 12,000 fr. que la ville paye, en tant qu'exploitante, comme location de l'Ecole, et enfin par les écolages.

On voit donc que si les pouvoirs publics ont pris une part importante au financement de la nouvelle Ecole suisse, il reste que les milieux professionnels intéressés ont également contribué à la création de l'institution et pris des engagements pour l'avenir.

En visitant la nouvelle Ecole

Ce fut un tour de force pour les responsables que d'ouvrir l'Ecole aux élèves le 29 septembre 1951, soit six mois seulement après la mise à la disposition des architectes et des maîtres d'état des locaux désaffectés.

Primitivement, la Fondation pensait n'utiliser que le bâtiment ancien et le transformer de fond en comble en salles de classes et en laboratoires. Mais la Commission d'urbanisme veillait et n'autorisa pas une modification des encadrements de fenêtres sur la façade sud. La Fondation mit sur pied par conséquent un deuxième projet, devenu définitif, qui prévoyait une transformation moins poussée de l'ancien bâtiment et la construction d'une annexe pouvant abriter le laboratoire de chimie, celui des assistants et des travaux spéciaux, la salle des balances et le magasin des réactifs. Le second étage de la nouvelle construction était prévu pour loger un grand auditoire de 120 places pour les cours collectifs et les conférences. L'aménagement de cette salle n'a pas été fait immédiatement et sera réalisé par la suite.

En entrant par la porte principale dans la nouvelle Ecole suisse de droguerie, on a peine à reconnaître le bâtiment qui abrita l'Orphelinat de l'Ecole. Dans le spacieux corridor, au dallage gris et noir, sont disposées les armoires-vestiaires des élèves et une cabine téléphonique. C'est dans ce hall que les élèves peuvent se tenir durant les récréations en cas de mauvais temps. Un petit local y est attaché, qui sert de réfectoire pour les apprentis désirant pique-niquer à midi (l'Ecole, précisons-le, donne également des cours complémentaires aux apprentis de Neuchâtel et du Jura bernois) ou de fumer pour les élèves. A gauche de l'entrée, on trouve l'auditoire de chimie et à droite celui de physique, salles en gradins avec tables d'expérience recouvertes d'une matière synthétique inattaquable par les acides et les bases. Derrière la table, on voit le tableau noir, un écran à projection et une hotte pourvue d'un éclairage indépendant et d'une ventilation spéciale à commande électrique. Les locaux des collections de chimie et de physique sont attenants aux deux auditoires.

En suivant, sur notre droite, un long corridor, nous arrivons dans le grand laboratoire de chimie analytique, installé dans la nouvelle annexe. Là peuvent travailler ensemble quarante-huit élèves qui disposent chacun d'un emplacement de travail équipé de trente flacons de réactifs, de deux robinets de gaz, d'un robinet pour le vide et d'une prise de courant électrique. La salle est éclairée par de larges et hautes baies. Les six grandes

Ce qui pourrait arriver:

«Tout le monde prétend qu'il n'y a pas de Raviolis meilleurs que les miens. Je ne dis pas non, mais ce que je ne dis pas, c'est que mes Raviolis... ce sont des Raviolis Roco...»



Raviolis ROCO

... préférés en Suisse et à l'étranger!

En boîtes de 2 kg, 1 kg, 1/2 kg et la «boîte idéale» de 700 g. Avec points Juvo.



Fête des vendanges

Encore disponibles 5000 à 6000 tagètes (orange) grandes fleurs

Eric Bosshart

horticulteur, Yverdon Tél. (024) 221 47

Un saucisson...

Goûtez ceux de la BOUCHERIE GUTMANN Avenue du Premier-Mars

TAPIS

de tous genres BENOIT Maillefer 20 Tél. 5 34 69 A l'étage Prix d'étage Présentation à domicile sans engagement

ASPIRATEUR

Un superbe «Electrolux» à vendre, bas prix. S'adresser à H. Meuret, Seyon 38, Neuchâtel.

A vendre deux manteaux taille 42, costume, robes, windjack, paletots, jaquette et pullover laine, souliers en daim brun, après-epis, le tout bon marché. Breguet 6, 4me, à droite, tél. 5 33 85.

A vendre pour cause de départ

Simca 9 Aronde

état de neuf, 12.000 km. Adresser offres écrites à K. O. 738 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un beau LUSTRE

en bois sculpté au prix de 130 fr. S'adresser le soir Vieux-Châtel 19, rez-de-chaussée.

A vendre un fourneau «Eskimo» avec 6 m. de tuyaux, une poussette grenat, émaillée

une cirouise «Six-Madum», à l'état de neuf. S'adresser: faubourg de la Gare 25, 4me étage, gauche.

Potager à gaz

trois feux, sans four, à vendre 30 fr. S'adresser: Carrels 24.

Cortège des Vendanges

A vendre DAHLIAS tagètes naines et géantes Humbert, la Coudre

Belle occasion: à vendre POTAGER

à gaz de bois, avec service d'eau chaude, émaillé crème, état de neuf, toute garantie. Paul Humbert, Dime 15, la Coudre.

Deux superbes MILIEUX

moquette laine, 2 m. x 3 m. de 2 m. 40 x 3 m. 40. Prix très avantageux. Benoit, Maillefer 20, tél. 5 34 69.

A vendre deux manteaux de fourrure

usagés, un balai électro-que révisé. Bas prix. Adresser offres écrites à H. L. 739 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un BUREAU

ancien (trois corps) pour cause de double empl. Tél. 7 51 56.

A vendre

poussette de chambre, garnie, 45 fr.; robe de nuit, velours noir, taille 40-42, 50 fr.; jete de divan, tissu à fleurs; grand seille galvanisée; draine d'enfant. Téléphone, au No 5 45 37.

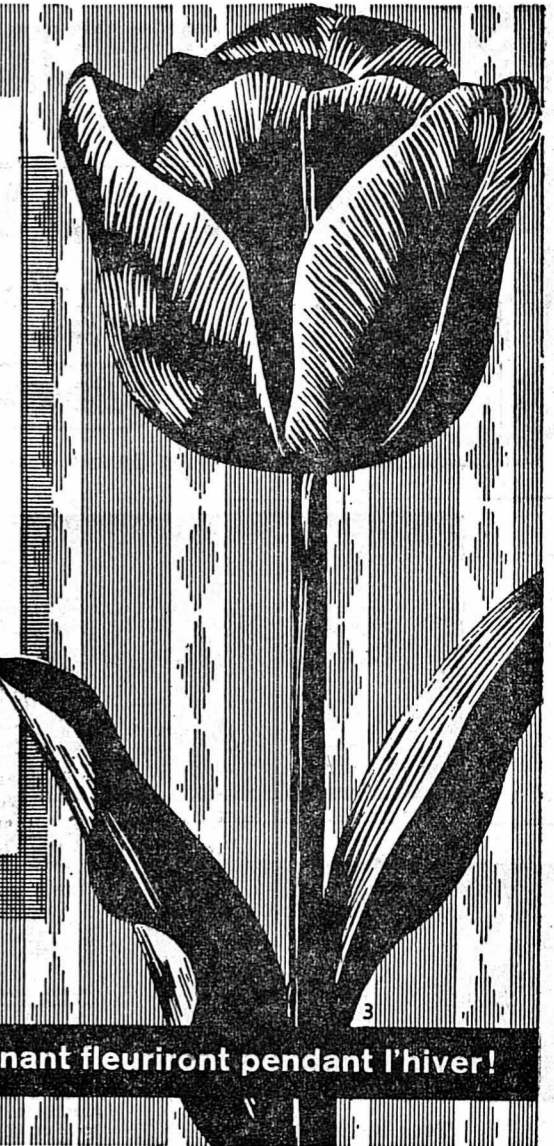
Dehors, l'hiver... chez vous le printemps!

Tulipes, jacinthes, narcisses, fleuriront votre intérieur en plein-hiver, si vous plantez maintenant déjà les oignons dans des pots. Vous jouirez ainsi du printemps deux mois avant tout le monde, sans difficultés ni soins particuliers. Conformez-vous simplement aux instructions pour la plantation, et tout réussira pour le mieux! Pour être sûr de la qualité, adressez-vous au spécialiste professionnel ou au magasin spécialisé. Demandez-lui la jolie brochure en couleurs contenant les conseils de culture, qu'il vous remettra gratuitement, ou écrivez à Case postale 8, Lausanne 1.



OIGNONS A FLEURS HOLLANDAIS

Les bulbes mis en pots maintenant fleuriront pendant l'hiver!



VOTATION DES 4 ET 5 OCTOBRE 1952 LOI CANTONALE SUR L'ASSURANCE CHOMAGE

Le peuple neuchâtelois devra se prononcer les 4 et 5 octobre 1952 sur la loi cantonale sur l'assurance chômage, votée par le Grand Conseil le 8 juillet 1952.

Cette votation est la suite de l'aboutissement du referendum lancé par le Cartel syndical neuchâtelois, qui veut faire supprimer la disposition de la loi prévoyant que les employeurs membres d'une caisse paritaire de chômage sont exonérés du paiement de la contribution de Fr. 15.— par an et par assuré au Fonds cantonal d'assurance contre le chômage. Le Cartel syndical estime que cette exonération représente un privilège pour les employeurs membres des caisses paritaires et constitue une inégalité de traitement entre caisses syndicales et caisses paritaires.

INÉGALITÉ ENTRE CAISSES? ELLE N'EXISTE PAS.

Aucune caisse (publique, paritaire ou syndicale) ne verse une contribution quelconque au Fonds cantonal. D'autre part les caisses reçoivent du Fonds cantonal les subventions calculées sur les mêmes bases, fixées par la loi fédérale. Pratiquement, de nombreuses caisses paritaires ne reçoivent pas le maximum de subventions du fait de la prise en considération de leur fortune, constituée entre autres par les contributions des patrons et des ouvriers. Selon l'article 43 de la loi fédérale, les subventions sont réduites pour les caisses dont la fortune dépasse par assuré 25 fois l'indemnité journalière; elles sont supprimées lorsque la fortune dépasse 40 fois l'indemnité journalière par membre, ce qui est le cas de la plupart des caisses paritaires du canton.

INÉGALITÉ ENTRE ASSURÉS? ELLE N'EXISTE PAS,

car aucun assuré ne paie une contribution quelconque au Fonds cantonal.

INÉGALITÉ ENTRE EMPLOYEURS? ELLE N'EXISTE PAS.

Tous les employeurs doivent, dans le canton de Neuchâtel, contribuer à l'assurance-chômage. Ceux affiliés à une caisse paritaire paient leur contribution à leur caisse (au moins Fr. 15.— par an et par assuré, à défaut de quoi la différence doit être versée au Fonds cantonal). Ceux qui ne sont pas affiliés à une caisse paritaire paient la contribution au Fonds cantonal d'assurance contre le chômage.

Sous prétexte de supprimer une inégalité — en fait inexistante — le Cartel syndical voudrait en créer une, effective celle-là, qui consisterait à faire payer double contribution aux employeurs membres des caisses paritaires.

En voulant obliger les employeurs à payer double contribution pour l'assurance-chômage, le Cartel syndical cherche évidemment à FAIRE DISPARAITRE LES CAISSES PARITAIRES DE CHOMAGE. Il présume en effet que ces employeurs, voyant leur charge passer presque du simple au double, quitteront les caisses paritaires.

L'affaiblissement ou la disparition de ces institutions paritaires porterait atteinte à la collaboration professionnelle et à la liberté d'association des travailleurs.

POUR LE MAINTIEN DES CAISSES PARITAIRES, QUI REPRÉSENTENT LA PLUS ANCIENNE EXPÉRIENCE PARITAIRE DU CANTON.

POUR LE RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION, qui doit permettre à chacun de s'assurer auprès de la caisse de son choix

Votez OUI

en faveur de la loi cantonale sur l'assurance-chômage. Comité en faveur de la loi cantonale sur l'assurance chômage.

MENAGERES!

Profitez de nos excellentes belles **POULES** fraîches du pays à Fr. 2.50 et 3.— le 1/2 kg.

LEHNHERR
Trésor FRÈRES Tél. 5 30 92
Gros Détail

QUEL PLAISIR

de lire avec de bonnes lunettes!
Faites vérifier par la maison

Reymond Comminot
OPTIQUE MÉDICALE NEUCHÂTEL RUE DE L'HÔPITAL 17

si les vôtres vous conviennent encore!

Belle maculature à vendre

à l'imprimerie de ce journal

Lessive

Votre jour de LESSIVE n'est plus un SOUCI!!!
En téléphonant au No 6 30 39 vous pouvez LOUER une MACHINE À LAVER

du modèle que vous préférez pour Fr. 7.— par jour. On livre gratuitement à domicile. Demandez renseignements sans engagement.

CHARGEUR BATTERIE

6 V. 1 amp. pour moto, 45 fr. Autres types sur demande pour auto et garages. Bobinage en tous genres. — J.-P. Blanchoud, Rouillères 26, la Coudre.

Un délice! Les tresses et tillaules de chez **OTTO WEBER** BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Porteurs à disposition à toutes heures
Faubourg de l'Hôpital 15 - Tél. 5 20 90

un coup de Téléphone

ET NOS SERVICES SONT À VOTRE DISPOSITION

THIEL

maitre teinturier
5 17 51

RAMSEYER

DU CRAYON A L'ARMOIRE EN ACIER
Tout pour le bureau
Tél. 5 12 79

F. Gross & Fils

Installations sanitaires
COQ-D'INDE 24
Tél. 5 20 56

TOUS NETTOYAGES: vitrines, fenêtres, vérandas, récurages, lessivages de cuisines

Faites vos parquets à la machine
En toute confiance adressez-vous à la «MOB»

B. CHAIGNAT
Devis sans engagement
Tél. 5 42 04

Blanchisserie Populaire, Areuse - Tél. 6 31 51

CHARPENTERIE MENUISERIE

DECOPPET FRÈRES
Evole 49 - Neuchâtel
Tél. 5 12 67

RADIO-MÉLODY

L. POMEY - NEUCHÂTEL
Tél. 5 27 22

Se rend toujours dans votre région

ÉLECTRICITÉ

5 18 38
Saint-Honoré 5

VELOS

neufs et d'occasion
Tous prix

M. BORNAND
Poteaux 4 - Tél. 5 16 17

SERRURERIE CARL DONNER & FILS

Belleveaux 8
Tous travaux de serrurerie et réparations
Volets à rouleaux, sangle, corde
5 31 23

AUTO-ÉCOLE

A. ENGGIST
Tél. 7 53 12
GARAGE TERMINUS, SAINT-BLAISE - Tél. 7 52 77

Le bon café chez le spécialiste A. Horisberger-Lüscher

Faubourg de l'Hôpital 17
ROTISSERIE MODERNE ÉPICERIE FINE
Tél. 5 12 58

COURS POUR ADULTES

Reprise des cours : **Lundi 29 septembre**

Il reste encore quelques places disponibles pour les cours suivants :

- COUTURE (coupe et transformations)**
MARDI SOIR VENDREDI SOIR
- PEINTURE SUR PORCELAINES**
LUNDI APRÈS-MIDI VENDREDI SOIR

Prière de s'inscrire D'ICI SAMEDI MATIN AU PLUS TARD
MIGROS, case postale NEUCHÂTEL GARE, tél. 5 72 21

Tous les matins Pâtisserie fraîche

- Croissants fourrés aux amandes... la pièce **-.25**
- Croissants fourrés aux noisettes... la pièce **-.25**
- Pains sandwich... la pièce **-.15**
- Escargots fourrés... la pièce **-.25**
- Epinards... le kilo **-.55**
- Choux-fleurs... le kilo **-.90**





DÉMONSTRATIONS de tous les appareils **HOOVER**

les 25, 26, 27 septembre

chez



Saint-Honoré 5 - Neuchâtel



33^e COMPTOIR SUISSE
LAUSANNE

13-28 SEPT. 1952

BILLETS SIMPLE COURSE - VALABLES POUR LE RETOUR

APOLLO

Une histoire qui débite
le rire à la chaîne

avec

**CLIFTON
WEBB**

★

**JOAN
BENNETT**

★

**ROBERT
CUMMINGS**

★

**EDMUND
GWENN**

dans

ON VA SE FAIRE SONNER LES CLOCHES



PARLÉ FRANÇAIS

Dès aujourd'hui à 15 heures et 20 h. 30

Tous les jours : MATINÉES à 15 heures - SOIRÉES à 20 h. 30



Location ouverte : Tél. 5 21 12

la prairie
son assiette sur le
pouce à Fr. 2.—
Tranche de porc
Navets au beurre
Pommes purées

A propos d'études
Si votre fils ou votre
filles a des difficultés en
mathématiques, physique
ou chimie, conseillez-lui
des

**LEÇONS
particulières**

Serge Prêtre, gymnaste
de 3^{me} scientifique. Télé-
phone 5 46 52. Profitez
des vacances !

**LIVRAISON
impeccable
SUR CINTRES**



**TEINTURERIE
mode**
TEL. 5 31 83

Neuchâtel :
Sous l'Hôtel du Lac

**M. Dubois
Horlogerie
Réparations
→ Vente**

Outils pour horlogers
et toutes réparations
d'horlogerie. Rue J.-J.
Lallemand 5, face au
collège de la Promé-
nade



SALLE À MANGER AU 1^{er} ÉTAGE
TEL. 5.10.83 NEUCHÂTEL
M.H. JOST

Tous les jeudis
CHOUROUTE GARNIE

Pour vos
réparations
de
**pendules
neuchâtelaises**
anciennes et modernes
**Régulateurs,
Réveils
et montres**
adressez-vous à

H. VUILLE
Horloger-Bijoutier
Vis-à-vis
du Temple du bas
NEUCHÂTEL
(Se rend à domicile)

Suisse, diplômé de l'U-
niversité de Saint-Peters-
bourg, donne

leçons
d'anglais, de russe et de
chinois. Adresser offres
écrites à A. L. 737 au bu-
reau de la Feuille d'avis.

**Réparations
de tapis d'Orient**
par artiste stoppeuse.
S'adresser : Spichiger,
tapis, Neuchâtel.
Tél. (036) 5 11 45.

**On cherche
commanditaire
associé**

pour développement de
teinturerie. Apporte de-
mander: 50.000 fr. Chif-
fre d'affaires prouvé. Of-
fres sous chiffres OFA
15923 G Orell Füssli-Am-
nonces, Genève.

Citroën
à louer par jour ou
pour période pro-
longée. J.-C. Hess
Bel-Air 35, Neuchâ-
tel.

**Demandez
la démonstration
des nouveaux
radios**

**PORRET-RADIO
SPECIALISTE**
Sevon. NEUCHÂTEL
Tél. 5 33 06

Désirez-vous faire de la prise de vues ?
Ce vœu est facilement réalisable, car faire du cinéma-amateur est plus facile et meilleur
marché que vous ne le pensez.
Tous les cinéastes-amateurs, ou ceux qui désirent le devenir, sont cordialement invités

samedi 27 septembre, à 17 heures, au **Cinéma Apollo**
à la projection du film amateur 9,5 mm. :

« **NOUS ET LES SAISONS** »
(La vie et le travail à Lengnau) - Film 9,5 mm. Pathé, réalisé par M. Fr. Abrecht, Lengnau

Entrée libre

La maison Pathé-Amateur Genève exposera ses
appareils dans la salle de

l'Hôtel City

dimanche 28 septembre, de 10 h. à 12 heures et
de 14 h. à 17 heures.

Vous aurez l'occasion de voir et d'entendre
les nouveaux projecteurs muets et sonores « son
magnétique » et « son photographique » en for-
mat 9,5 mm.

ENTRÉE LIBRE

**Radiateur
électrique
ultra moderne**

Fabriqué par:
Usines Jean Gallay S.A.
Genève

Callay

INTERTHERM

Le chauffage idéal d'hiver et des saisons
intermédiaires

- Forme nouvelle, moderne et très pratique.
- Chauffage immédiat - répartition régulière de la chaleur - chaleur saine et agréable - fonctionne sans odeur, sans bruit, sans courant d'air - pas d'échauffement de la paroi extérieure - facilement transportable (poids: 7,5 kg, hauteur: 43 cm) - consommation de courant réduite - Plus de 26 000 appareils en fonction dans toute la Suisse.

COMPTOIR SUISSE
Halle IV, stand 482
Intertherm S.A., Nüscherstrasse 9, Zurich

*Maison des Amies
de la jeune fille*

PROMENADE-NOIRE 10, rez-de-chaussée

COURS DE FRANÇAIS

COURS DU SOIR : une leçon par semaine.
Degrés inférieur, moyen, supérieur.
COURS DE L'APRÈS-MIDI : deux leçons par
semaine. Trois degrés également.

COURS DE COUTURE

LINGERIE, RACCOMMODAGES
et TRANSFORMATIONS

INSCRIPTIONS : vendredi 26 septembre à 20 h.,
Promenade-Noire 10, rez-de-chaussée. Tél. 5 55 51.

Attention N'attendez pas la neige pour
faire **RETOURNER** votre
manteau d'hiver ou mi-saison chez le tailleur de la

CLINIQUE D'HABITS

Immeuble Chaussures Royal - Tél. 5 41 23

RETOURNAGE : Manteaux 68.— Complets 78.—
Costumes dame 75.—

MADAME... pour vous et votre fille, adressez-vous
au **TAILLEUR** spécialiste, qui **RETOURNE** et
RECOUPE un complet de votre mari, pour vous
faire un magnifique costume, pour le prix de 88.—.

Confiez au tailleur vos vêtements à nettoyer
ainsi que toutes **Réparations et Stoppages**

REMISE à votre taille et transformations
de vêtements échus par héritage.

PITTELOUD, tailleur.

BEAU-RIVAGE

Ses menus soignés à prix fixes
Ses spécialités de saison (gibier)
Ses assiettes « express »
à partir de Fr. 1.80

THÉÂTRE

Lundi 29 et mardi 30 septembre à 20 h. 30

LE THÉÂTRE 52
présente

FLAMINEO

4 actes de Robert Merle d'après « Le Démon blanc » de Webster
Spectacles des Rencontres internationales 1952

Mise en scène : Jean KIEHL
Décors et costumes : André RAMSEYER

Prix des places : de Fr. 2.85 à 7.90

Location : AGENCE STRUBIN, Librairie REYMOND
9, rue Saint-Honoré, tél. 5 44 66

LOCATION OUVERTE de 9 h. 30 à 12 h. 15 et de 13 h. 45 à 18 h. 15

PESEUX - 26, 27, 28 et 29 septembre 1952

FESTIVAL

CHANTONS NOTRE TERRE
Évocation de chez nous par BERNARD DUBOIS
Mise en scène : M. HOSTETTLER
Direction musicale : professeur H. HAAS
Chœur : COSTUME NEUCHÂTELOIS

**200 costumes - Chœurs - Orchestre
100 participants**

LOCATION : ouverte au Magasin Renaud, Pesieux, Tél. 8 16 15
Prix des places (toutes numérotées) Fr. 3.—, 4.— et 5.—
Vendredi, représentation officielle - Pas de location
Samedi - Dimanche - Lundi à 20 h. précises
Salle des spectacles - Pesieux

Soirées supplémentaires prévues
LOUEZ VOS PLACES D'AVANCE

FÊTE VILLAGEOISE

SAMEDI de 19 h. à 4 h.
DIMANCHE de 14 h. à 23 h.

11 h. Concert-Apéritif
3 orchestres - en attraction - le célèbre orchestre
« THE GIORGIAM'S » de Genève avec les
« 4 EVELYNES » (13 musiciens)

BALLETS sur les places du village • **DANSE**
Samedi bataille de confetti - Tickets d'orchestre obligatoires

Visiteurs du
Comptoir Suisse

Arrêtez-vous au
BAR BOUVIER!
(Halle de dégustation)

AUTO-ÉCOLE

Enseignement théorique et pratique
ANDRÉ WESSNER
Liserons 9 - Tél. 5 46 89
Autorisé par l'Etat

Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

COMMERÇANTS - INDUSTRIELS

si vous éprouvez des
DIFFICULTÉS DE PAYEMENT
adressez-vous en toute sécurité à personne de
confiance. - Ecrire sous chiffres U. S. 732 au
bureau de la Feuille d'avis.

VOS MONTRES - VOS PENDULES VOS RÉVEILS

sont réparés consciencieusement à la
CLINIQUE DES MONTRES
par **F. Jacot-Rosselet**
Saint-Honoré 1 (1er étage) - Neuchâtel

Une comptabilité

bien organisée n'est pas une charge
pour l'entreprise. Tenue et mise à
jour par Fiduciaire Leuba & Schwarz,
Temple-Neuf 4, Neuchâtel.
Tél. 5 76 71

LA VIE NATIONALE

AU CONSEIL NATIONAL

Les divergences à propos du contrôle des prix sont réglées en faveur du texte adopté par le Conseil des Etats

Notre correspondant de Berne nous écrit : En juin dernier, le projet d'arrêté sur le maintien temporaire du contrôle des prix avait provoqué, au Conseil national, un très long débat au terme duquel le texte présenté par le gouvernement avait subi de très sérieuses amputations. En somme, les représentants du peuple, dans leur majorité, avaient décidé de limiter strictement le contrôle aux loyers et aux fermages ainsi qu'aux marchandises dont les prix sont influencés par des mesures de protection et de soutien qui empêchent la libre concurrence et son influence régulatrice.

Attribution de pouvoirs aux cantons

A l'article premier, les députés avaient accordé à la seule Confédération le pouvoir d'édicter des prescriptions sur les loyers et les fermages, ainsi que sur la protection des locataires. Le Conseil des Etats a ajouté une simple phrase, mais qui a son importance; la voici: « Elle (la Confédération) peut déléguer ses attributions aux cantons. » Applaudissons! s'écrient les rapporteurs de la commission, MM. Dietschi, de Bâle, et Gressot, du Jura, qui parlent au nom de la majorité. L'adjonction est judicieuse, car les conditions du marché varient de région à région et la délégation de pouvoir aux cantons permettra de tenir plus sagement compte des circonstances particulières.

Mais la minorité socialiste se récrie. A l'entendre, on créera la confusion, le désordre, le chaos et l'on faussera complètement le sens de l'arrêté, si l'on donne suite à la décision des Etats. Il est exact que sur le marché immobilier, la situation n'est pas la même partout, mais ce n'est pas cela qui est déterminant en l'occurrence. Le contrôle des prix n'a pas été créé pour parer à la pénurie de logements, mais pour empêcher que le coût de la vie ne monte de manière à mettre en danger la paix sociale.

De plus, imaginons ce qu'il adviendrait si les cantons étaient libres d'appliquer ou non les dispositions fédérales. Il y aurait inégalité de traitement pour les locataires et forte tentation pour ceux qui sont privés de la protection légale de chercher à s'établir dans un canton voisin où elle existe encore. Il ne faut rien dramatiser, déclare M. Rubattel dans son intervention. D'après le texte du Conseil des Etats, la Confédération n'est pas obligée de s'en remettre aux cantons. C'est une simple possibilité qui lui est offerte et elle en usera prudemment.

Pour une intervention immédiate

En juin dernier, le Conseil national avait refusé tout pouvoir au Conseil fédéral d'intervenir de lui-même en cas d'urgence, d'édicter des mesures qui entraineraient en vigueur, sans attendre la décision des Chambres.

Le Conseil des Etats a repris en revanche l'idée première du projet en lui donnant une autre forme. Il a voté un article 2 autorisant le gouvernement à agir sans retard lorsqu'il juge nécessaire de fixer des prix maxima pour les marchandises de première nécessité destinées au marché intérieur. Toutefois, de telles prescriptions cesseraient de porter effet si, au cours de la session qui suit leur entrée en vigueur, l'Assemblée fédérale ne les approuvait pas par un arrêté soumis au referendum.

Ici, c'est la majorité de la commission qui s'insurge. MM. Dietschi et Gressot rappellent que le Conseil national a voulu éviter toute délégation de pouvoir au gouvernement, c'est-à-dire tout ce qui pourrait rappeler le régime des pouvoirs extraordinaires, étant entendu que si la situation générale l'exigeait, le pouvoir législatif donnerait à l'Exécutif toute liberté d'agir en vertu du droit de nécessité. Mais il faut se garder d'introduire cette notion de nécessité dans un texte constitutionnel. Elle doit rester en dehors des normes juridiques. A cette condition seulement, on créera une situation nette.

MM. Hascherlin, radical zuricois, et Duttwiler, indépendant, s'opposent à ce qu'on ouvre ici une porte au dilettantisme, tandis que la minorité socialiste de la commission trouve de l'appui chez

les paysans qui entendent donner au Conseil fédéral le droit de faire pression sur les prix des marchandises destinées à l'agriculture au moment que ce même Conseil fédéral a la possibilité d'empêcher la hausse des prix des produits agricoles.

Quant à M. Rubattel, il demande à l'assemblée de mettre entre les mains du gouvernement responsable les moyens d'agir utilement, de prendre des mesures efficaces. Et l'efficacité n'est assurée que si l'on agit assez tôt; elle pourrait être compromise au contraire par les délais de la procédure parlementaire, même la plus expéditive.

Dans ce domaine, il n'y a pas d'abus et le danger d'arbitraire est exclu, puisque les droits de l'Assemblée fédérale et ceux du peuple sont expressément réservés et qu'il sera toujours possible à la représentation nationale d'abroger, au plus tard trois mois après leur mise en vigueur, des mesures dont la nécessité ne lui semblerait pas démontrée. Ces arguments emportent le vote de l'assemblée qui, par 85 voix contre 73, vote l'article 2 tel qu'il a été adopté par les Etats, contre l'avis de la majorité de la commission qui proposait de le biffer.

Ainsi se trouve éliminée la divergence la plus importante. L'insistance de moindre portée, est réglée aussi puisque par 75 voix contre 51, le Conseil national décide à son tour de supprimer l'article 5 qui autorisait le Conseil fédéral à ordonner la surveillance des prix, c'est-à-dire à recueillir des renseignements sur les éléments servant à les déterminer.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre l'avis du peuple, qui sera consulté le 22 novembre prochain.

Divers

En fin de matinée, le Conseil national vote l'arrêté concernant la compensation des frais de transport de marchandises destinées à des régions de montagnes — frais qui seront payés par une surtaxe de 8 fr. sur le quintal de café importé — et il met au net, en se ralliant à la décision des Etats, la loi sur les allocations pour perte de salaires et de gain et l'arrêté sur le ravitaillement du pays en céréales panifiables.

Il maintient en revanche une divergence assez importante à propos de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse en décidant que la Suisse épousant un étranger garde durant l'année qui suit son mariage, le droit de déclarer qu'elle entend conserver sa nationalité d'origine. Les Etats estimaient que ce droit prenait fin au jour du mariage. Il faudra donc revenir une fois encore sur ce point.

Séance de relevée

Comme chaque mercredi, la séance de relevée nous vaut l'insipide menu des motions, interpellations et « postulats ».

La protection des piétons

M. Munz, indépendant de Zurich présente le « postulat » suivant: Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir immédiatement auprès des gouvernements cantonaux pour que le permis de conduire soit retiré sans délai aux conducteurs de véhicules à moteur en cas d'accident dû à une négligence grave ou à une vitesse excessive, dans les circonstances données, étant exigée. Veut-il s'employer à ce que les journaux, lorsqu'ils relatent les accidents, fassent connaître ces sanctions afin qu'elles exercent un effet préventif.

L'orateur dénonce avec vigueur les méfaits des « bandits de la route » et voudrait que les juges et certaines autorités cantonales appuyent davantage les efforts de la police.

M. Feldmann rappelle que soit le Conseil fédéral soit le département de Justice et de police sont intervenus plusieurs fois auprès des gouvernements cantonaux pour réclamer une application plus sévère des dispositions légales actuellement en vigueur. Ces instances ne sont pas demeurées sans effet.

La loi sur la circulation routière sera bientôt révisée, un avant-projet est à l'étude devant une commission d'experts et l'on devra, à cette occasion, examiner avec le plus grand soin les moyens de mieux protéger le piéton contre les imprudences de conducteurs de véhicules à moteur. La publication des sanctions, en vue d'un effet préventif, est l'affaire des autorités cantonales et judiciaires. Il faut considérer d'ailleurs que le retrait provisoire du permis de conduire n'est pas encore une condamnation et qu'il ne convient pas de clore prématurément au pilori quelqu'un dont les responsabilités ne sont pas encore nettement établies.

La question mérite cependant examen et M. Feldmann accepte le « postulat ». En fin de séance, M. Rubattel donne satisfaction à M. Schmid-Ruedin, démocrate — encore de Zurich — qui demande pour les musiciens professionnels le bénéfice de la loi sur les repos hebdomadaires. Le chef du département de l'économie publique répond que des pourparlers sont en cours qu'on espère mener à chef à bref délai.

Au Conseil des Etats

BERNE, 24. — Le Conseil des Etats approuve, mercredi matin, par 34 voix sans opposition, le versement au canton de Saint-Gall d'une subvention supplémentaire de 60 %, soit au maximum 7,680,000 fr. des dépenses supplémentaires, évaluées à 12,800,000 fr. qu'entraîne l'amélioration de la plaine du Rhin. Cette décision est conforme à celle prise la semaine dernière par le Conseil national.

M. Spéiser, radical (Argovie) rapporte sur la liquidation des accords de Washington et sur les accords relatifs aux avoirs allemands en Suisse. La commission unanime recommande d'approuver les deux accords d'août dernier passés l'un avec la République fédérale d'Allemagne et le second avec les Etats-Unis d'Amérique, la France et la Grande-Bretagne.

Les deux accords sont ensuite approuvés par 31 voix sans opposition.

Le Conseil se rallie à la décision du Conseil national de clore la session le 1er octobre.

A noter que M. Klöti a déposé une motion invitant le Conseil fédéral à soumettre à l'approbation des Chambres la convention avec l'Allemagne sur la liquidation du milliard de clearing.

CHRONIQUE REGIONALE

LA VILLE AU JOUR LE JOUR

Proses vineuses

Il reste encore des millions de litres de vin de 1950 et de 1951 dans les caves. Il faudrait les boire, mais pour cela le consommateur devrait être flatté par une ingénueuse et sympathique propagande.

Par exemple, il faudrait épargner certaines mésaventures aux amateurs de notre vin. Quelques-uns de ceux-ci commandent et boivent un excellent vin blanc ouvert, le 4 septembre, dans un hôtel d'une localité que nous ne nommerons pas.

Le 22 septembre, les mêmes personnes commandent dans le même hôtel le même vin ouvert, Refus de la serveuse: « Nous n'avons pas de vin ouvert. » Or appelle le sommelier, qui répond textuellement: « Nous ne vendons jamais de vin ouvert les jours fériés. »

Or c'était le lundi du Jeune fédéral, jour qui n'est pas férié légalement et il n'existe pas de raison pour un restaurateur d'imposer à ses clients les bouteilles au lieu du vin ouvert. Des faits tels que celui-ci ne devraient pas se produire au moment où les producteurs sont souffrants.

Heureusement que d'ailleurs nous parvenions des nouvelles plus réconfortantes. On nous a présenté la carte des vins d'un restaurant de Bastad, station balnéaire au sud de la Suède. Fort intéressant. Après vingt crus de Bordeaux et dix de Bourgogne, blancs et rouges, nous trouvons dans les blancs trois crus d'Alsace, un italien et un de Neuchâtel. Notre ambassadeur lianide se vend 19 couronnes la bouteille, ce qui fait 13 fr. environ de notre monnaie. soit le même prix qu'un bourgogne ou un bordeaux blanc ou un chianti. Notre vin tient donc honorablement sa place à l'étranger.

NEMO.

Les facilités de transport pour la Fête des vendanges

Il y aura bientôt de la joie à Neuchâtel. La Fête des vendanges des 4 et 5 octobre approche et, avec les jours qui passent, grandit en chacun le désir impatient de participer aux réjouissances neuchâteloises.

Cette foule, qui va déferler pendant deux jours sur Neuchâtel, pose de graves problèmes aux entreprises de transport. Mais ces problèmes ont été résolus.

De nombreux trains spéciaux ont été prévus. Le samedi déjà, un convoi amènera les visiteurs lointains de la Suisse allemande.

Le dimanche, des trains directs et omnibus complèteront ceux déjà prévus à l'horaire, permettant ainsi aux voyageurs, venant de toutes les directions, d'être à Neuchâtel à l'heure qui convient. D'autre part, de nombreux dédoublements sont prévus.

La Compagnie des tramways de Neuchâtel s'appuie aussi à faire face à un trafic intense.

Les yeux émerveillés, le cœur plein de joie, les visiteurs quitteront Neuchâtel aussi aisément qu'ils y seront arrivés, car il est prévu de nombreux trains spéciaux en dédoublement des convois normaux.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les C.F.F. accordent des billets à prix réduits pour Neuchâtel des principales gares suisses.

Une bagarre

Une bagarre s'est produite hier, vers 23 heures, dans un restaurant de la ville, entre un client et l'hôtelier. La police locale a dressé rapport.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER

Les représentations du cirque Knie

(c) Mardi et mercredi soir, devant un très nombreux public, le cirque Knie a donné des représentations sur la place de Longuerue.

COUVET

De l'or en terre

(sp) Un ouvrier italien a remis au poste de gendarmerie une chevalière et une chaîne de montre en or, objets qu'il a découverts près de la chapelle catholique en effectuant des travaux de terrassement.

Le renflouage de «La Vaudoise» au large d'Yverdon

Notre correspondant d'Yverdon nous écrit :

Le renflouage de «La Vaudoise» se poursuit depuis deux jours. C'est un travail très difficile. Hier soir, la barque ne se trouvait plus qu'à cent mètres du rivage et il ne faudra plus la soulever que de quinze centimètres avant de mettre en batterie les pompes à moteur qui la videront.

Comment renfloue-t-on une barque?

Ce travail se fait en plusieurs opérations distinctes. D'abord, il faut décoller l'épave du fond à l'aide de trois palans. La barque est soulevée de deux mètres. Des câbles de rappel sont ensuite posés, ce qui permet de reprendre l'opération pour une nouvelle montée de deux mètres.

Pendant que la barque s'élève ainsi progressivement, un bateau à moteur va poser une ancre à cent mètres environ en direction du rivage. Le câble est fixé à l'épave qui est alors tiré par un treuil. Hier matin, la barque n'était plus qu'à deux cents mètres du bord et à un mètre sous l'eau. A cet emplacement, le lac avait 3 m. 50 de profondeur. «La Vaudoise» fut redressée et le dispositif de renflouage modifié. La barque «Pestalozzi» et la drague

furent placées de chaque côté de «La Vaudoise». Elles étaient reliées par une forte poutrelle faite de poteaux télégraphiques, soit cinq pour l'arrière et trois pour l'avant. Quatre palans furent fixés à cette poutrelle et soulevèrent centimètre par centimètre la barque naufragée.

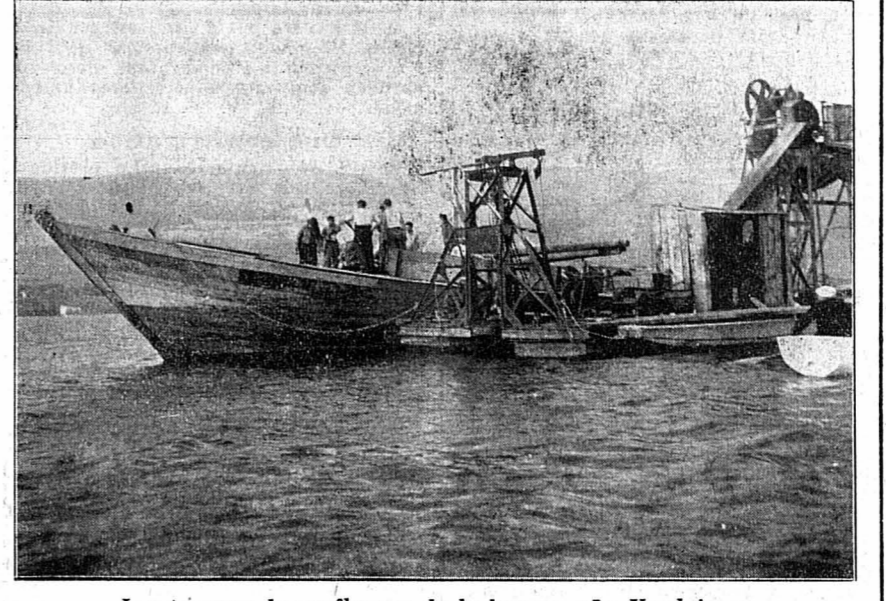
Hier après-midi à 14 h. 15, la proue de la barque arrivait à la surface. Les travaux se sont poursuivis jusqu'à 19 h. 30. Ils durent alors être abandonnés, la poutrelle étant encore trop peu résistante. Aujourd'hui, elle sera renforcée et l'on espère que le renflouage sera terminé.

L'état de la barque

«La Vaudoise» nous est apparue avec une partie de son pont et la cabine de pilotage arrachées par la pression d'air lors du naufrage. Dans la coque, une lame, à raz du pont, est partiellement disjointe. L'on distingue par cette fente l'extrémité d'une manche de veston. L'on ne sait pas encore si cette manche appartient à l'une des deux victimes.

Hier soir, un autre veston est venu à la surface durant le renflouage.

On ne peut encore établir les causes de ce naufrage, car d'après les dernières constatations, la pompe à moteur de la barque n'a pas été utilisée, l'annonce d'essence étant restée fermée.



Les travaux de renflouage de la barque «La Vaudoise» (Phot. Castellani, Neuchâtel)

MOTIERS

Hirondelles familières

(sp) Depuis quelques soirs deux hirondelles viennent dans une chambre à coucher et vont se percher sur un cordon électrique au-dessus des lits. Voilà des oiseaux bien familiers qui, on s'en doute, sont encouragés par la bienveillante hospitalité qu'ils reçoivent.

BOVERESSE

Vacances scolaires

(c) A la suite d'un léger accident survenu dernièrement à l'institutrice de la classe du Mont, les élèves de cette classe sont en vacances depuis mercredi passé; la rentrée a été fixée au 1er octobre.

Quant aux vacances pour la classe du village, elles débiteront le 13 octobre avec rentrée le 20.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Un agriculteur blessé

(c) Mercredi après-midi, une collision s'est produite dans le quartier des Bâles entre une motocyclette et un «Râteau-fane» sur lequel avait pris place un agriculteur. Celui-ci, projeté au sol par le choc, a dû être conduit à l'hôpital, souffrant de violentes douleurs à la hanche.

VIGNOBLE

SAINT-AUBIN

La cueillette du raisin de table

(c) La cueillette du raisin de table a débuté mardi. Le raisin est d'une très belle qualité, mais la récolte sera très irrégulière.

RÉGIONS DES LACS

FAOUG

Une auto renversée fond sur fond

(sp) Dans l'après-midi du lundi du Jeune, une automobile bernoise s'est renversée fond sur fond, à la sortie du village, du côté Avenches; les deux occupants ont été conduits à l'hôpital de Meyriez, d'où ils purent le lendemain regagner leur domicile.

Vu l'abondance des matières, une partie de notre chronique régionale se trouve en onzième page.

Ce n'est plus sur cette terre qu'aujourd'hui nous le cherchons, c'est dans la maison du père, où bientôt nous le suivrons.

Madame et Monsieur Constant Bargaud-Burgat, à Bussigny, leurs enfants et petits-enfants, à Ependes, à Arnex s/o., à Lausanne et à Bussigny; Monsieur et Madame Numa Burgat-Arm, à Bôle, leurs enfants et petits-enfants, à Sorrières; Madame et Monsieur Karl Gross-Burgat et leurs enfants, à Zurich; Monsieur et Madame Charles Burgat-Robert et leurs enfants, à Saint-Aubin; Madame et Monsieur Albert Auberson-Burgat, à Cossonay; Madame veuve Jean Kuffer-Mori, à Boudry, ses enfants et petits-enfants; Madame veuve François Prince-Mori, à Neuchâtel, ses enfants et petits-enfants; Monsieur et Madame Robert Mori, à Gorgier, leurs enfants et petits-enfants; les enfants de feu Albert Barbier-Mori; les enfants de feu Fritz Mori; les enfants de feu Arnold Mori; Monsieur et Madame Charles Burgat-Macabaz et leurs filles, à Saint-Aubin; Madame veuve Paul Burgat-Humbert, à Colombier, ses enfants et petits-enfants; les enfants de feu Auguste Weber-Burgat, ainsi que les familles parentes et alliées; ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Léon BURGAT

née Elise MORI que Dieu a reprise à Lui, dans sa 82me année. Saint-Aubin, le 23 septembre 1952.

J'ai combattu le bon combat, J'ai achevé ma course, J'ai gardé la foi. II Tim. 4:7.

L'ensevelissement aura lieu à Saint-Aubin, vendredi 26 septembre 1952, à 13 h. 30. Cuite pour la famille, à 13 h. Prière de ne pas faire de visites. Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Et c'est ici la vie éternelle, qu'il se connaissait seul vrai Dieu, et celui que Tu as envoyé, Jésus-Christ. Jean 17: 3.

Monsieur et Madame Paul Burgat et leurs enfants: François, Martine et Pierre, à Neuchâtel; Mademoiselle Anne Burgat, à Peseux; Monsieur Paul Porret, à Peseux; Mademoiselle Léa Burgat, à Morges; Monsieur et Madame André Burgat et leurs enfants, à Colombier; Madame Ernest Burgat et ses enfants, à Colombier; Madame William Burgat et ses enfants, à Morges; Madame Marc Burgat et ses enfants, à Montalchez; Madame Maurice Perrin-Burgat et ses enfants, à Montalchez; Monsieur Joseph Burgat, à Bôle, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Albert BURGAT

leur cher père, grand-père, neveu, frère et oncle, que le Seigneur a rappelé subitement à Lui dans sa 69me année. Peseux, le 24 septembre 1952. (Rugin 2)

En vérité, en vérité je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit Celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement; mais il est passé de la mort à la vie. Jean 5: 24.

L'ensevelissement aura lieu vendredi 26 septembre, à 13 heures, à Peseux. Lecture de la Parole à 12 h. 30, au domicile. Prière de ne pas faire de visites

Travail et bonté furent sa vie.

Madame O. Notter et son fils José; Madame et Monsieur Hans Balzli et leur fils Ralph, ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de Monsieur

Alcide SCHERTENLIEB

leur cher papa, beau-père, grand-père, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui, dans sa 79me année. Neuchâtel, le 24 septembre 1952. (Rue de la Côte 5) Le maître est là, il t'appelle. Jean 11: 28.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu vendredi 26 septembre, à 15 heures.

Le comité de l'« Union Tessinoise » a le pénible devoir d'annoncer à ses membres le décès de

Monsieur Silvio QUADRONI

frère de Monsieur Joseph Quadroni, président de la société. L'incinération a eu lieu à Granges, mercredi 24 septembre.

Madame et Monsieur Gaston Roulin et leurs très chers petits Bernard et Michel, ainsi que les familles Roulin et Cochet, ont la grande douleur de faire part du départ pour le ciel de leur très chère petite

Josiane-Anita

enlevée subitement à leur tendre affection. Colombier, le 23 septembre 1952. Au revoir, petite Josiane chérie. Elle est au ciel et dans nos cœurs.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu vendredi 26 septembre à 13 heures.

Pompes funebres ELIARD Succursales Geneve - Gland - Yverdon Rue du Seyon Tél. 5 36 04

Naissances Marie-Antoinette HOSTETTLER et ses parents ont la joie d'annoncer la naissance de Patricia le 24 septembre 1952 Clinique du Crêt - Fontaine-André 14 Monsieur et Madame RW. PERRENOUD-JEANNERET ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille Danièle - Renée le 24 septembre 1952 Maternité - « Monruzzy », Neuchâtel 8 Monsieur et Madame Roger PAYOT-RODONI et Jean-Marié ont la joie d'annoncer la naissance de Fabio le 24 septembre 1952 La Maternité Les Soars 17

Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel Rédacteur responsable: R. Braichet